



Droit d'accès d'une mineure à un stage de dessin

Par **Miguel ALCALA**, le **17/01/2009** à **19:35**

Le musée de Roanne organise un stage de dessin et peinture d'après modèles vivants nus (dans le cadre d'une exposition temporaire) dont je suis l'intervenant.
Deux de mes élèves (la mère et la fille) qui ont déjà participé à des ateliers de ce genre ont voulu s'inscrire, mais l'adolescente n'a pas été acceptée sous prétexte qu'elle est mineure, malgré la tutelle de sa mère.
L'administration du musée est-elle dans son droit ?
Merci de bien vouloir me répondre.
Miguel Alcala

Par **Tisuisse**, le **17/01/2009** à **23:04**

Bonjour,
Un bonjour en arrivant fait toujours plaisir et c'est la moindre des politesses quand on arrive quelque part.
Oui, le musée est en droit de refuser la fille combien même elle serait accompagnée de sa mère. A ce titre, la fille n'aurait jamais dû être acceptée dans les stages précédents.

Par **frog**, le **17/01/2009** à **23:13**

[citation]Le musée est en droit de refuser la fille[/citation]
Sur quel fondement ?
Le refus de service/vente n'est il plus un délit ? Ou quelle est la 'raison légitime' qui puisse justifier d'un refus ? (Raison légale hein, la morale et la loi font route à part depuis 1789 et des poussières...)